

## **Conditions Générales de Vente de Billets en Ligne pour les Prestations d'Activités Aquatiques de la ville de Villeneuve d'Ascq**

### **I. Objet**

**1.1** Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les dispositions contractuelles entre la Ville de Villeneuve d'Ascq, sise Place Salvador Allende BP 80089 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex, et toute personne physique (ci-après dénommée l'acheteur) achetant des billets d'activités aquatiques délivrées par un établissement aquatique. L'achat de billets est réservé aux seules personnes majeures disposant de la capacité juridique de contracter.

**1.2** L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à la validation de la commande.

**1.3** La ville de Villeneuve d'Ascq se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, les conditions applicables à un achat sont celles en vigueur au jour de la commande.

### **II. Champ d'application des présentes conditions générales de vente**

Sont proposées par la ville de Villeneuve d'Ascq les prestations suivantes à destination du public individuel :

- Abonnement piscines
- Abonnement animations
- Titre C.E.
- Ticket d'entrée unitaire

### **III. Conditions générales de vente en ligne**

#### **3.1 Identifiant et mot de passe**

Au cours de la transaction l'acheteur créera un compte. Il choisira un identifiant et un mot de passe. Ces derniers constituent des éléments strictement personnels et confidentiels sous sa garde, son contrôle et sa responsabilité. Ainsi, l'acheteur s'engage à ce qu'ils restent confidentiels et à ne les transmettre à quiconque.

Tout accès à son compte avec l'identifiant et le mot de passe est réputé de plein droit avoir été effectué par l'acheteur.

#### **3.2 Paiement**

Seuls les paiements par carte bancaire sont acceptés sur le canal de vente en ligne. Le règlement s'effectue obligatoirement en Euro. La date du justificatif de paiement est établie à la date de la commande. Les transactions effectuées par carte bancaire sont sécurisées par le système monétique PAYBOX.

Dès l'acceptation du paiement par le centre de paiement, l'acheteur reçoit deux courriels, l'un récapitulant sa commande et envoyé par Ville de Villeneuve d'Ascq, l'autre constituant le ticket CB client envoyé par PAYBOX (à conserver et à produire en cas de contestation).

#### **3.3 Délivrance des billets**

Tout billet est systématiquement contrôlé à l'entrée de l'espace désigné. Ce contrôle consiste en un scannage du code-barres inscrit sur le billet (code numérique).

Le jour de sa venue, l'acheteur présentera au contrôle :

Son E-billet, téléchargé sur son smartphone ou tablette. À défaut, le E-billet peut être imprimé en couleur ou en noir et blanc au format A4 sur une feuille vierge, et comportant un code-barres et des mentions parfaitement lisibles (activité concernée, période de validité du E-billet, les nom et prénom du porteur du billet).

Les agents de contrôle n'étant pas habilités à manipuler les appareils smartphone ou tablette, il appartiendra à l'acheteur de présenter le titre sans autre manipulation des agents de services de la ville Villeneuve d'Ascq. Tout billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté.

Au cas où l'acheteur ne pourrait présenter son E-billet téléchargé ou imprimé, il peut se présenter à l'accueil muni de sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, un passeport, un permis de conduire ou un livret de famille pour les enfants) et de la confirmation d'achat reçue par email pour demander une réédition du billet.

## **IV. Modalités et déroulement des prestations**

### **4.1 Validité et contrôle des billets**

#### **a. Validité des billets**

Les validités des billets achetés en ligne sont les suivants :

- Abonnement piscines : 12 mois à compter de la date d'achat
- Abonnement animations 6 mois à compter de la date d'achat
- Titre C.E. – 12 mois
- Ticket d'entrée est valable le jour de vente.
- L'abonnement pour la prestation bébé-nageur est valable 6 mois à compter de la date d'achat. Il donne accès à l'enfant de 6 mois à 3 ans avec deux adultes accompagnateurs maximum et à l'enfant de 3 à 5 ans avec un adulte accompagnateur maximum. Les 10 entrées doivent être prise entre septembre et juin

#### **b. Contrôle des billets**

L'accès à la prestation est soumis au contrôle de la validité du billet. Il est pourvu d'un code-barres et est contrôlé et enregistré à l'aide de lecteurs de code-barres par les agents de contrôle aux entrées ou tout autre moyen électronique de contrôle.

La première personne à présenter le billet est présumée en être le porteur légitime. La ville de Villeneuve d'Ascq refusera l'accès à l'espace concerné à tout porteur d'un billet comportant un code barre qui aurait déjà été scanné. Le visiteur doit conserver son billet durant toute la durée de la prestation.

Toute personne qui reproduirait illégalement un billet et/ou utiliserait un billet contrefait s'exposerait à des poursuites pénales.

En cas de non-respect d'une des conditions énoncées au présent article, Ville de Villeneuve d'Ascq se réserve le droit de refuser l'accès à la prestation concernée.

### **4.2 Annulations et remboursements**

a. Les billets ne sont ni repris ni échangés ni remboursés, à l'exception des annulations de l'ensemble des prestations du fait de la ville de Villeneuve d'Ascq. Conformément à l'article L. 221-28 du code de la consommation, les billets ne font l'objet d'aucun droit de rétractation. Les dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation qui dispose que « Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ».

#### **b. Force majeure**

L'annulation et le remboursement sont exclus lorsqu'ils résultent d'un cas de force majeure tel que défini ci-après. La ville de Villeneuve d'Ascq ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable au titre des présentes pour toute non-exécution ou exécution tardive de ses engagements en cas de survenance d'un événement de force majeure ou de cas fortuit.

#### **c. Annulation du fait de la ville de Villeneuve d'Ascq**

Si, par suite de circonstances impérieuses inhérentes à son fonctionnement, la ville de Villeneuve d'Ascq se voyait obligée d'annuler tout ou partie des engagements convenus, les acheteurs auront droit soit au remboursement des sommes correspondant aux prestations non fournies, à l'exclusion de tout dommage ou intérêt, soit à leur remplacement, dans la mesure du possible, par une autre prestation équivalente non prévue dans le programme initial.

#### **d. Responsabilité**

La Ville de Villeneuve d'Ascq ne pourrait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations auxquelles ouvrent droit les billets qui résulteraient d'un fait imputable au client ou d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou bien d'un cas de force majeure.

De plus, sauf dysfonctionnement du site de la Ville qui lui serait imputable, la Ville de Villeneuve d'Ascq ne pourra être tenue responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement, de téléchargement ou d'impression du billet et résultantes d'un fait imputable au client, ou d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, ou bien d'un cas de force majeure.

## **V. Données personnelles**

La billetterie en ligne des piscines nécessite le traitement de données personnelles ayant les caractéristiques suivantes :

### **Coordonnées du responsable de traitement**

Mairie de Villeneuve-d'Ascq  
Place Salvador-Allende  
59650 Villeneuve-d'Ascq  
Tél : 03 20 43 50 50

### **Coordonnées du DPO**

Le délégué à la protection des données (DPO)  
Hôtel de Ville  
Direction des systèmes d'information  
Place Salvador-Allende  
59650 Villeneuve-d'Ascq  
Tél : 03 20 43 50 50  
[DPO@villeneuedascq.fr](mailto:DPO@villeneuedascq.fr)

### **Finalités du traitement**

La ville de Villeneuve d'Ascq met à disposition des usagers de ses piscines une billetterie en ligne leur permettant de réserver des activités et des animations, s'abonner (ou recharger leur abonnement), acheter des titres unitaires. L'utilisation de la billetterie nécessite de la part de l'utilisateur qu'il s'identifie au moyen de son compte personnel (profil de connexion à la billetterie et, le cas échéant, qu'il paye au moyen d'une carte bancaire. Se connecter lui permet également de tenir à jour son profil, d'accéder à ses abonnements, à ses commandes et achats et aux éventuels documents justificatifs conditionnant l'accès aux prestations proposées (justificatif de domicile ...).

### **Base juridique**

Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat [Article 6 (1) (b) du RGPD : « *Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci* »].

### **Personnes concernées**

Les personnes concernées sont les usagers de la billetterie en ligne.

### **Données traitées**

Les données traitées se répartissent dans les catégories :

- État civil, identité, données d'identification ;
- Informations d'ordre économique et financier ;
- Documents justificatifs (si requis).

### **Destinataires**

Dans les limites de leurs missions, fonctions et attributions respectives, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les agents des piscines ;
- Le tiers de paiement sécurisé ;
- Le cas échéant, les services municipaux chargés du numérique (Communication, Direction des systèmes d'information) et leurs fournisseurs de maintenances et de prestations informatiques.

### **Transfert des données hors UE**

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

### **Durée de conservation**

Dans le respect des textes régissant les archives publiques, les données seront conservées cinq ans avant d'être éliminées.

### **Droits des personnes concernées**

Dans les limites prévues par la loi, les droits des personnes concernées (oppositions, accès, rectification, effacement, limitation, portabilité) s'exercent auprès du délégué à la protection des données (DPO),

Par voie électronique : [dpo@villeneuedascq.fr](mailto:dpo@villeneuedascq.fr)

Par courrier postal :

Le délégué à la protection des données (DPO)  
Hôtel de Ville  
Direction des systèmes d'information  
Place Salvador-Allende  
59650 Villeneuve-d'Ascq

### **Droit de réclamation auprès de la Cnil**

Les personnes estimant que leurs droits ne sont pas respectés peuvent adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.

## **VI. Tarifs**

**6.1** Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande.

Les tarifs et les cas d'exonération sont consultables sur le site de vente en ligne de la ville de Villeneuve d'Ascq. La ville de Villeneuve d'Ascq se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

**6.2** Un document d'identité peut être demandé (carte d'identité, un passeport, un permis de conduire ou un livret de famille pour les enfants). En cas de non présentation d'un tel document, l'accès à la prestation peut être refusé.

**6.3** L'acheteur a bien pris connaissance du règlement intérieur et des horaires d'ouvertures aux publics,

consultables dans les établissements aquatiques municipaux et sur le site de la ville de Villeneuve d'Ascq.

#### **VI. Mesures préventives de sécurité des établissements aquatiques municipaux**

Afin d'assurer la sécurité des visiteurs et des spectateurs, la ville de Villeneuve d'Ascq applique les mesures préventives décidées par le gouvernement pour les établissements recevant du public.

#### **VIII. Invalidité d'une disposition**

Si en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales étaient annulées, invalidées ou réputées non écrites ou devaient être tenues pour telles, les autres stipulations garderaient leur plein effet.

#### **IX. Droit applicable – Litiges**

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française.

En cas de difficulté survenant en cours d'exécution des présentes Conditions Générales de vente les parties conviennent, préalablement à toutes formes de procédure, de tenter de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal Administratif de Lille.